

OBJET - AUTORISATION D'AGIR EN JUSTICE - AFFAIRE CHANE-TOU-KY Joseph C/COMMUNE DE SAINT-DENIS - DEMANDE D'INDEMNISATION POUR DEPOSSESSION D'UNE PARCELLE PRIVEE.

M. HOARAU - DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs,

La construction du Lotissement Très Social "Les Vangassayes" en 1980 a nécessité, de manière urgente, la réalisation d'une voie d'accès (actuellement dénommée Chemin des Letchis) empruntant une partie (788 m<sup>2</sup>) de la parcelle CHANE-TOU-KY située à La Montagne 15ème KM.

Des propositions de règlement amiable faites à l'intéressé, tenant compte à la fois de la valeur estimative des Domaines (19 700 FF soit 25 F le mètre carré, valeur 80), de la situation marginale, en bordure de la ravine, de la parcelle concernée et de l'intérêt que présente pour Monsieur CHANE-TOU-KY la création d'un nouvel accès au surplus de son terrain, se sont toujours heurtées à une fin de non recevoir.

Estimant cette offre inéquitable, Monsieur CHANE-TOU-KY, par assignation en date du 9 juin 1983, a assigné la Commune de Saint-Denis à comparaître devant le Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis pour qu'il soit fait droit à sa demande d'indemnisation de 197 000 FF en paiement de la valeur foncière de la parcelle considérée.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à défendre dans cette affaire et en cas de besoin de pouvoir la poursuivre ou y défendre devant la juridiction d'appel et la Cour de Cassation.

Je mets cette affaire aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

- \*  
\* \*

Reçu à la Préfecture  
le 22/10/1983